

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 57/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 24

#### OBJET

**AJOUT DE RAPPORTS  
COMPLEMENTAIRES A  
L'ORDRE DU JOUR.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. Institution et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter quatre rapports complémentaires à l'ordre du jour, intitulés :

- Modification du tableau des effectifs.
- Contrat de partenariat de vérification sélective des locaux (VSL) pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales.
- Autorisation de poursuite de la mission d'optimisation des charges financières après la phase de diagnostic.
- Protocole transactionnel d'échange.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** l'ajout de ces rapports complémentaires à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N°58/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 15**  
**Votants : 24**

#### OBJET

**DECISION MODIFICATIVE  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU  
2017.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés avant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FIFNANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La Redevance pour la pollution domestique est en forte hausse par rapport aux années précédentes.

Les crédits prévus au Budget annexe de l'Eau 2017 étant insuffisants,

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** des virements de crédits suivants en section d'exploitation du budget annexe de l'Eau :

- Art. 6062 : - 7.645 €  
- Art. 701249 : + 7.645 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017  
Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 59/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 15**

**Votants : 24**

#### OBJET

**BUDGET ANNEXE DE  
L'ASSAINISSEMENT :  
ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés avant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant la demande du Trésor Public
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 5,48€ correspondant à des poursuites infructueuses envers plusieurs redevables.
- **DIT** qu'un mandat sera établi au compte 6541.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 60/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 15**

**Votants : 24**

#### OBJET

**SUBVENTION FSIL 2017 –  
SECURISATION DES ECOLES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés avant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

#### **1- Note explicative**

Afin de répondre aux besoins liés au renforcement de la sécurité, la commune souhaite s'engager dans des travaux important de sécurisation des écoles. L'objectif est d'apporter une sécurité maximale dans les établissements scolaires, à travers plusieurs axes : éviter les intrusions, renforcer et contrôler les accès d'entrées et de sorties des écoles, prévenir toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas de danger imminent...

La sécurisation des écoles maternelles et primaires résulte notamment des préconisations actuelles liées à l'Etat d'Urgence et permet de répondre aux besoins à la fois des enseignants (se sentir rassurer, pouvoir rassurer et signaler tout danger), des parents et des enfants.

Cinq écoles sont concernées par ce projet : les écoles maternelles du Centre et De Humbépaire, les écoles élémentaires du Centre et de la Serre.

Les travaux envisagés sont :

- la réfection et/ou installation de barrières et de clôtures autour de chaque école
- l'installation de visiophones à l'entrée des établissements
- la mise en place d'alarmes spécifiques "attentat intrusion", ainsi qu'un système de communication entre les bâtiments de chaque école

Le montant des travaux prévus à hauteur de 70 750.83€ HT, selon la délibération n°18/2017, a évolué. Il convient de délibérer sur le plan de financement actualisé, permettant d'obtenir l'autorisation de commencer les travaux.

## 2- Plan de financement

Pour effectuer ces travaux, il est opportun de solliciter des subventions « FSIL 2017 » selon le plan de financement actualisé suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Sécurisation des établissements scolaires : - Maternelle Centre - Maternelle Humbépaire - Elémentaire Centre - Elémentaire Serre	<b>37 061.59 €</b> 8 745.58 € 8 573.77 € 17 865.38 €	FSIL 2017 (50%)	<b>36 123.16 €</b>
		FIPD (29,4 %) *	21 225.00 €
		Autofinancement (20,6 %)*	<b>14 898.16 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72 246.32 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>72 246.32 €</b>

(\*) Pourcentage arrondi au 10<sup>ème</sup>.

Vu l'avis de la commission des finances,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'actualisation de ce plan de financement
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions « FSIL 2017 »
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017  
Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 61/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

#### OBJET

**APPROBATION DE L'ACTE  
CONSTITUTIF DU  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR L'ACHAT  
D'ELECTRICITE, DE  
FOURNITURE ET DE  
SERVICES EN MATIERE  
D'EFFICACITE ENERGETIQUE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés avant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

L'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en électricité est devenue une obligation pour les collectivités depuis le 1er janvier 2016 pour les bâtiments ayant une puissance supérieure à 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Cette obligation a changé complètement l'accès à l'énergie qui doit désormais se faire par un marché public adapté. Le groupement de commandes élaboré en conséquence par le Grand Nancy et opérationnel depuis le 1er janvier 2016 a permis de répondre à cette obligation et de réduire l'ensemble des factures de d'électricité des 71 membres volontaires pour une durée de 2 ans.

Ce dernier groupement était basé sur une durée de deux ans et arrive donc à échéance fin décembre 2017. Il convient désormais de relancer un groupement de commandes pour la période 2018-2019.

#### **Une proposition de groupement**

Pour donner suite aux résultats obtenus avec le groupement 2016-2017, le Grand Nancy propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un nouveau groupement devant être opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une période de deux ans et ouvert aux collectivités et partenaires sur le territoire lorrain.

Ce groupement permet :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui au regard de leur volume d'achat ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques.

La force du groupement réside dans la concentration en un appel d'offres d'un important volume d'électricité à acheter. Il est désormais impossible de se prononcer sur les gains sur les factures car il n'y a plus de tarif réglementé pour ces sites, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

#### Une indemnisation des frais pour le coordonnateur

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy,
- 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération,

Soit une indemnité de moins de 0,5 % du marché actuel (entre 110 et 150 €/MWh).

Un plafond de 5000 € est mis en place pour les partenaires ayant de grosses consommations. Les indemnisations inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

---

Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1 et L. 331-4,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 12 mai 2017,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Baccarat d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Article 1er** : - **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 12 mai 2017.

**Article 2** : - **ACCEPTE** la participation financière de la commune qui sera fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

**Article 3** : - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,  
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 62/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 15**  
**Votants : 24**

#### OBJET

**CONVENTION VISIOCOM.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 1. COMMANDE PUBLIQUE 1.4 Autres types de contrats

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que la ville de Baccarat met à disposition des associations un minibus pour l'organisation de leurs déplacements.
- Considérant que la société VISIOCOM propose d'obtenir un nouveau véhicule qui serait mis à disposition gratuitement par la société VISIOCOM en échange d'inscriptions publicitaires sur sa carrosserie.

Les conditions de cette mise à disposition sont les suivantes :

« Dans le but de collaborer à la mission de service public des collectivités locales, le Loueur se porte acquéreur d'un véhicule neuf, qu'il donne en location au Locataire. En contrepartie de la jouissance de ce véhicule, le Locataire s'engage essentiellement à consentir au Loueur un droit d'exploitation exclusif des emplacements publicitaires situés sur le véhicule : le financement du véhicule par le Loueur étant exclusivement assuré par les prévisions de recettes publicitaires ».

La Ville a la possibilité au terme des 3 années de se porter acquéreur du véhicule.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la mise à disposition d'un véhicule par la société VISIOCOM en échange d'inscriptions publicitaires sur la carrosserie
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le **CONTRAT DE LOCATION DU VEHICULE "NAVETTE GRATUITE"**, formalisant :
  - Les engagements du Loueur ;
  - Les engagements du Locataire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 63/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 24

#### OBJET

**CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION AVEC LE  
SIVOM.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés avant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. Domaine et patrimoine

##### 3.6 Autres actes de gestion du domaine public

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que dans le cadre de la fusion entre la C.C.V.C. et la C.C.L., les compétences intercommunales « création, gestion et suivi des modes d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse » et « mise en œuvre d'animations pour le développement d'activités en direction des jeunes » ont été restituées aux Communes concernées.
- Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune de BACCARAT a adhéré au S.I.V.O.M. des Vallées du Cristal, nouvellement créée, reprenant la compétence petite enfance, périscolaire et jeunesse détenues auparavant par la C.C.V.C.
- Considérant qu'il convient de renouveler les conventions de mise à disposition de moyens (bâtiments et matériel) qui existaient entre la Ville de BACCARAT et la C.C.V.C., pour conventionner avec le S.I.V.O.M. des Vallées du Cristal.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le SIVOM des Vallées du Cristal les conventions de mise à disposition ci-jointes à savoir :

- Service périscolaire de l'Ecole de la Serre
- Service périscolaire de l'Ecole Primaire du Centre
- Accueil des services jeunesse et animation à l'Espace Loisirs.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 64/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 15**

**Votants : 24**

#### OBJET

**ATTRIBUTION DE  
SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION BACCARAT  
BASKET.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FIANNCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe aux Sports,

- Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'OMS,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de démarrage d'un montant de **300,00 € à l'association BACCARAT BASKET.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170711-2017-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 65/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 24

#### OBJET

**DEPENSES D'UTILITE –  
ACHAT DE CRISTAL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Étaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés avant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES

##### 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que pour honorer ses visiteurs de marque et autres personnalités dans le cadre de sa politique de communication, la collectivité désire profiter de la vente organisée au 2<sup>ème</sup> semestre 2017 par la Société BACCARAT S.A., pour acheter des pièces de cristal à un prix plus intéressant qu'au magasin des cristalleries de BACCARAT.

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** un représentant de la collectivité à acquérir des pièces de cristal pour un montant maximum de 1.500 € TTC.
- **DIT** l'utilité de la dépense qui sera imputée en regard de l'article 6232 du Budget de la Ville.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017  
Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 66/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 24

**OBJET  
CONTRIBUTION AU  
PROGRAMME ECOLE ET  
CINEMA POUR L'ANNEE  
SCOLAIRE 2017-2018**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT -- Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNE NE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu les délibérations N°118/2014 du 10 Décembre 2014, N°64/2015 du 29 Juin 2015 et N°63/2016 du 27 Juin 2016 ;
- Considérant que la Ville de BACCARAT souhaite renouveler sa participation au programme Ecole et Cinéma pour l'année scolaire 2017/2018.

Il est rappelé que ce programme a pour but de recenser les pratiques existantes autour du cinéma, de les harmoniser et de proposer à l'ensemble des écoles du département une action de découverte du septième art.

Cette action, qui doit s'inscrire dans le projet d'école, peut concerner l'ensemble des élèves d'une école, d'un cycle ou d'une classe, et prend place dans le temps scolaire. C'est pourquoi, aucune contribution ne peut être demandée aux familles des élèves pour financer ce dispositif, les frais d'entrée, soit 2,50 € par enfant et par séance, et les frais de déplacement restant à la charge de chaque école.

Cette action est un exemple d'ouverture qui associe des partenaires culturels, principalement les salles de cinéma. Ce dispositif est donc l'occasion de valoriser le cinéma de BACCARAT en faisant bénéficier les écoles de la commune, intéressées par le programme de projections à vocation pédagogique.

La Ville de BACCARAT interviendrait uniquement pour prendre en charge les frais d'entrée au cinéma (2,50 € par entrée et par élève).

Le programme Ecole et Cinéma participe d'une meilleure intégration de l'école dans le projet de développement culturel de la Ville, il apparaît opportun que la Ville de BACCARAT prenne à sa charge les frais d'entrée du cinéma, par séance et par enfant, afin de préserver la gratuité des activités dans le cadre scolaire.

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** que les frais d'entrée par enfant et par séance seront pris en charge par la Ville de BACCARAT ;
- **AUTORISE** le Maire à engager les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 67/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 24

#### OBJET

**VENTE D'UN TERRAIN  
COMMUNAL – ANCIEN  
CAMPING MUNICIPAL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT -- Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNE NE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.2 Aliénation

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,  
- Considérant que Madame Sandrine POHL et Monsieur Sylvain CHERRIER, domiciliés 31 route de Mênil, 88700 SAINTE BARBE, ont manifesté un intérêt à acquérir le terrain communal correspondant à l'emprise de l'ancien camping municipal situé 12 Chemin Près de Hon à Baccarat ; Terrain désaffecté et déclassé vers le domaine privé communal par délibération du 27 février 2017. Ce terrain d'une surface approximative d'environ 6 400 m2, fait partie de la parcelle cadastré BB n°63.  
- Considérant que Madame Sandrine POHL et Monsieur Sylvain CHERRIER proposent d'acquérir ledit terrain pour la somme de 12 000€, frais de notaire à leur charge.

- Vu l'avis des services de France Domaine,  
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente d'un terrain communal d'une surface approximative de 6 400 m2 à détacher de la parcelle BB n°63, au prix de 12 000 euros, hors droits et taxes, aux profits de Madame Sandrine POHL et Monsieur Sylvain CHERRIER.  
- **DIT** que les frais afférents au géomètre (division de parcelle) restent à charge de la Commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017  
Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 68/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 15**  
**Votants : 24**

**OBJET**  
**CONVENTION DE**  
**PRESTATION DE SERVICE**  
**RELATIVE A L'INSTRUCTION**  
**DES AUTORISATIONS DU**  
**DROITS DES SOLS (ADS)**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNESE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 2. URBANISME

##### 3.1 Documents d'urbanisme

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

En 2015, le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal comptait plus de 10 000 habitants.

Aussi, en application de l'article L422-8 du code de l'urbanisme, les communes membres, compétentes en matière d'urbanisme ne pouvaient plus bénéficier de l'instruction des autorisations du droit des sols par les services de l'Etat.

Pour anticiper ce désengagement, dans le double souci de coopération intercommunale et d'économie des charges de fonctionnement, les Communauté de Communes du Lunévillois (CCL), des Vallées du Cristal, des Pays du Sel et du Vermois & du Val de Meurthe ont pris part à la création et ont adhéré au syndicat mixte fermé pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols des Communautés de Communes de la Meurthe, chargé de l'instruction des ADS via une cellule mise en place à la CCL avec du personnel des collectivités chargées de l'instruction jusqu'alors.

- Considérant que le syndicat a été créé pour une durée limitée, à compter du 5 mai 2015, un conventionnement entre le syndicat et les communes membres a été réalisé.

- Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 a introduit les articles L5111-1 et L 5111-1-14 dans le CGCT permettant la mutualisation par le biais de conventionnements simples.

Afin d'anticiper la dissolution de plein droit dudit syndicat et de bénéficier d'un montage plus simple, il convient de conventionner selon la nouvelle réglementation.

En effet, « des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services peuvent être conclues entre des EPCI et par dérogation, lorsque ces conventions ont pour objet la mise en commun de l'instruction des décisions prises au nom de la commune ou de l'Etat par les Maires des communes membres des EPCI contractants, les communes concernées sont également parties prenantes à la convention ».

Il est proposé une convention entre la CCTLB et les Communes membres concernées, reprenant les missions anciennement exercées par le Syndicat. La Convention prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017 (pour une durée de 5 ans).

Les communes concernées par ce service prendront à leur charge 50 % de la cotisation (valeur par habitant), qui sera définie chaque année par la CCTLB.

Pour 2017, au regard de la dissolution du syndicat mixte fermé au 1er juillet, le budget couvrant le reste de l'année sera présenté au plus tard en septembre 2017 pour le calcul de la cotisation.

La Convention en profite également pour préciser les missions du service instructeur ainsi que du rôle des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 69/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

#### OBJET

**RECENSEMENT DE LA  
POPULATION :  
COORDONNATEUR ET  
AGENTS RECENSEURS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.4 Autres catégories de personnel

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population. La prochaine enquête supervisée par l'INSEE se déroulera du 18 JANVIER 2018 au 17 FEVRIER 2018 pour la commune de BACCARAT.

Dans les villes de moins de 10 000 habitants, le recensement de la population a lieu tous les 5 ans.

- Considérant que pour assurer cette mission, il est nécessaire de désigner un coordonnateur, un assistant coordonnateur et de créer 10 emplois d'agents recenseurs. Il sera nécessaire de prévoir cette dépense au Budget 2018 ; la ville recevra une dotation de recensement de la part de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité;

- **DESIGNE** Monsieur Stéphane BELCOUR en qualité de coordonnateur et Madame Catherine VINCENT en qualité de d'assistant coordonnateur ;
- **DIT** que 10 emplois d'agents recenseurs seront créés ;
- **DIT** que cette dépense sera prévue au Budget 2018.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 70/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 24

#### OBJET

**CHARTRE SUR L'UTILISATION  
DES VEHICULES  
COMMUNAUX.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNESE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 8. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME 8.7 Transports.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,  
- Considérant que l'objet de la charte sur l'utilisation des véhicules communaux est de :

- définir et optimiser l'ensemble des déplacements des véhicules de la COMMUNE de BACCARAT;
- permettre aux agents d'astreinte de prendre le véhicule à domicile et d'être directement opérationnel ;
- responsabiliser les agents ayant recours aux véhicules de service et définir les responsabilités de chacun.

Pour ce faire, les agents de la COMMUNE de BACCARAT s'engagent :

- à privilégier le moyen de transport le plus adapté, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental, lorsqu'ils sont amenés à effectuer des déplacements professionnels ;
- à recourir, dans la mesure du possible, à un mode de transport collectif, considéré comme plus sûr, lorsque les trajets envisagés sont de longue durée ;
- à favoriser le covoiturage, lorsque plusieurs agents se rendent vers une même destination ;
- à respecter les règles du Code de la Route mais aussi de courtoisie minimale, car tout agent est le représentant et le garant de l'image de la COMMUNE de BACCARAT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

054-215400391-20170703-2017-103-DE - APPROUVE la charte d'utilisation des véhicules de service.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017  
Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 71/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 24

#### OBJET

**AVIS FAVORABLE POUR LE  
RETOUR A LA SEMAINE DE 4  
JOURS A LA RENTREE 2017**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT -- Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 8. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME 8. Enseignement.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que le SIVOM des Vallées du Cristal, dont la ville de Baccarat est membre, a mis en application le décret Peillon ;
- Considérant que le président de la république nouvellement élu, Emmanuel Macron, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école ;
- Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment la fatigue des enfants ;
- Vu le décret n°2017-1108 du 27 JUIN 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Vu le compte-rendu du Conseil d'école de l'école Maternelle du centre en date du 29 Juin 2017 émettant un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours ;
- Vu le compte-rendu du conseil d'école de l'école Maternelle de Humbépaire en date du 28 Juin 2017 émettant un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours ;
- Vu le compte-rendu du conseil d'école de l'école Primaire de la Serre en date du 29 Juin 2017 émettant un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours,

- Vu le compte–rendu du conseil d'école de l'école Primaire du Centre en date du 29 Juin 2017 émettant un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017 ;
- **PRECISE** que les Conseils d'écoles concernés ont été interrogés.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017

Publication : 04/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 72/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian GEX, Maire.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 24

#### OBJET

**MODIFICATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

Absent : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.
- Création de 3 emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) 3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
  - 2 adjoints techniques territoriaux échelle C1
  - 1 adjoint administratif échelle C1 Fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial 31/08/2017.
- Fermeture d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- Fermeture de 2 postes de d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe au 31/08/2017
- Fermeture d'un poste d'adjoint administratif territorial 31/08/2017
- Fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet 30 heures/semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- Fermeture de 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe 31/08/2017
- Fermeture de 3 postes d'adjoint technique territorial 31/08/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur **Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.**

054-215400391-20170703-2017-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017  
Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX





DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 73/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 15**  
**Votants : 24**

#### OBJET

#### CREATION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE.

Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup>  
classe.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNESE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées, et des nécessités du service, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi à temps complet au grade de d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions d'assistante de gestion financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget l'exercice.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 74/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 15**

**Votants : 24**

**OBJET**  
**CREATION D'UN EMPLOI**  
**DANS LE CADRE D'UN**  
**AVANCEMENT DE GRADE**

(Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe).

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT -- Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées, et des nécessités du service, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi à temps complet au grade de d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour assurer les missions d'officier d'état civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 75/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

**OBJET**  
**CREATION D'UN EMPLOI**  
**DANS LE CADRE D'UN**  
**AVANCEMENT DE GRADE**

(Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe).

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT -- Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées, et des nécessités du service, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi à temps complet au grade de d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour assurer les missions d'officier d'état civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 76/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 15**

**Votants : 24**

**OBJET**  
**CREATION DE DEUX EMPLOIS**  
**DANS LE CADRE**  
**D'AVANCEMENTS DE GRADE**  
(Adjoint technique territorial principal de 1ère classe).

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT -- Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées, et des nécessités du service, le Maire propose au conseil municipal la création de deux emplois à temps complet au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour assurer les missions de jardiniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 de deux emplois permanents à temps complet (35 heures hebdomadaires) au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 77/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 15**  
**Votants : 24**

**OBJET**  
**CREATION D'UM EMPLOI**  
**DANS LE CADRE**  
**D'AVANCEMENTS DE GRADE**  
(Adjoint technique territorial principal de 2ème classe).

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Étaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées, et des nécessités du service, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi à temps complet au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour assurer les missions de responsable des Services Pôle Gardiennage, Pôle Ménage, Ecoles (ATSEM).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017  
Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 78/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 15**

**Votants : 24**

**OBJET**  
**CREATION D'UM EMPLOI**  
**DANS LE CADRE**  
**D'AVANCEMENTS DE GRADE**  
(Adjoint technique territorial principal  
de 2ème classe).

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Étaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées, et des nécessités du service, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi à temps complet au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour assurer les missions de serrurier et d'ouvrier polyvalent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 79/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 15**  
**Votants : 24**

**OBJET**  
**CREATION D'UN EMPLOI**  
**DANS LE CADRE**  
**D'AVANCEMENTS DE GRADE**  
(Adjoint technique territorial principal de 2ème classe).

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT -- Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées, et des nécessités du service, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi à temps complet au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour assurer les missions d'assistant informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017  
Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 80/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 15**

**Votants : 24**

#### OBJET

**ELECTION D'UN DELEGUE  
POUR LE SIVOM DES  
VALLEES DU CRISTAL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

##### 5.3. Election de représentants

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Suite à la démission de Monsieur Florent MARULAZ de ses fonctions de représentants du Conseil Municipal de Baccarat au SIVOM des Vallées du Cristal et conformément aux statuts du SIVOM, le Conseil Municipal est appelé à désigner un nouveau représentant.

Le Conseil Municipal, à la majorité, désigne Madame Annick COSSART pour le représenter au SIVOM des Vallées du Cristal.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 81/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

**OBJET**  
**CONTRAT DE PARTENARIAT**  
**DE VERIFICATION SELECTIVE**  
**DES LOCAUX (VSL) POUR**  
**FIABILISER LES VALEURS**  
**LOCATIVES DES PROPRIETES**  
**BATIES ET OPTIMISER LES**  
**BASES FISCALES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT -- Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.2 Fiscalité.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que la Ville de Baccarat (en lien avec les services de la DGFIP) souhaite s'engager dans une démarche volontariste visant à renforcer et fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales communales.
- Considérant que ce « contrat de partenariat VSL » précise les modalités d'échanges réciproques d'information entre l'administration fiscale et la collectivité en matière de fiscalité directe locale et formalise les opérations de vérifications sélectives des locaux définies conjointement.

Ce contrat est conclu pour une période de deux ans. Le bilan des travaux sera présenté lors de la prochaine réunion annuelle de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat de partenariat de vérification sélective des locaux (VSL) avec la Direction Départementale des Finances Publiques de Lunéville;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-113-DE

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 82/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

#### OBJET

**AUTORISATION DE  
POURSUITE DE LA MISSION  
D'OPTIMISATION DES  
CHARGES FINANCIERES  
APRES LA PHASE  
DIAGNOSTIC.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT -- Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES

##### 7.4 Interventions économiques

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que dans le cadre de la mission confiée au cabinet F2E-2A consulting pour l'optimisation des ressources de la collectivité, ces derniers ont besoin d'une autorisation pour poursuivre leur mission au niveau de la renégociation des emprunts.

Cette autorisation précise que tous les frais de contentieux seront bien à leur charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'**Autorisation de poursuite de la mission d'optimisation des charges financières, après la phase de diagnostic ou d'expertise avec le CABINET F2E-2A CONSULTING**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 83/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le Trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 15**

**Votants : 24**

#### OBJET

**PROTOCOLE  
TRANSACTIONNEL  
D'ECHANGES AVEC LA  
SOCIETE EIFFAGE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 27 JUIN 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mmes COUDRAY - CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme CAREL à M. GEX – M. LINDER à M. BANNEROT – M. THIERY à Mme LAURENT – M. STEIMER à Mme LICHY – M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. FRANCOIS à Mme VAUDEVILLE - Mme MARECHAL à Mme TIHA - M. VANOT à M. MOUGIN - M. MALARDE à M. MANGEMATIN.

**Absent** : MM. BEGNENE – PREVOT -MOUGEOT

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 1. Commande publique

##### 1.7 Actes spéciaux et divers.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que courant 2011, l'entreprise EIFFAGE a été attributaire du marché relatif au Lot 1 - Voirie Assainissement de l'opération de requalification urbaine de la rive droite menée par la Ville. Dans ce cadre, l'entreprise susmentionnée a sous-traité à un Sous-traitant les travaux de pavage.
- Considérant que la réception du marché a été prononcée le 20 juin 2012. Dès 2015, des désordres sont apparus sur les pavages mis en œuvre par le Sous-traitant, à savoir : Dalles granits qui se délitent de la chape de pose.  
Aussi, l'entreprise EIFFAGE a mis en place une procédure d'expertise amiable afin de faire le point sur la cause de ces désordres, leur imputabilité et les travaux réparatoires à mettre en œuvre. Un rapport a rendu le 19 janvier 2017 dernier dans lequel il est considéré que les désordres ont pour origine un défaut d'adhérence des dalles sur la chape de pose consécutif d'une désagrégation de la chape en question qui paraît notablement sous-dosée en ciment et de ce fait n'offre pas de résistance suffisante. Ces désordres résultent donc de travaux réalisés par le Sous-traitant.
- Considérant que la solution de réparation préconisée par la société EIFFAGE, consiste en la réalisation des travaux suivants: dépose de manière soignée les dalles, démolition de la chape pour retrouver le support en grave-ciment puis réalisation d'une nouvelle couche de finition en enrobés après reprofilage à la grave-bitume. Cette solution a été chiffrée à 18 310 € HT.

Ce protocole a vocation de mettre par écrit les décisions prises entre la société EIFFAGE, l'assurance et la Ville afin de faire cesser le dommage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un **PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL** avec :

- **L'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST**, Entrepreneur principal;
- **La Société LOR'ESPACE**, Sous-traitant ;
- La Société d'Assurances **MMA**.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170703-2017-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 12/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

